

Conduite en sécurité d'une grue mobile -CACES®

Référentiel de connaissances R483

Code produit : R483 / Version : v1

Vos cartes CACES® seront établies par notre **entité APREVAT Certifiée**
ORGANISME TESTEUR - Certificat n°CSCAC113

ELEMENTS DE CONTEXTE

Arrêté du 02 décembre 1998 – Article R4323-55 du Code du Travail :

"La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire..."

FINALITE DE LA FORMATION

Prendre en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage dans la conduite d'une grue mobile

Obtenir ou renouveler une autorisation de conduite suivant le référentiel R483

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître la recommandation concernant la conduite des grues mobiles
- Connaître les principales catégories de grue et les risques liés à leur utilisation
- Être capable de faire des opérations de levage en appliquant les consignes de conduite et de sécurité en vigueur
- Conduire en sécurité une grue mobile

PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Toute personne souhaitant obtenir ou renouveler un CACES® pour la conduite en sécurité de grues mobiles selon la R483

Initiale : Conducteur n'ayant jamais ou très peu conduit de grues mobiles et n'ayant jamais suivi de formation

Recyclage : Conducteur ayant déjà obtenu un CACES® de grues mobiles dans une période inférieure ou égale à 5 ans

Emploi visé : Conducteur, chauffeur de grue mobile, ...

Conducteur apte médicalement pour la conduite des grues mobiles

PREREQUIS

Aucun

MODALITES

Durée : Formation initiale : 21 heures / 3 jours – Formation recyclage : 14 heures / 2 jours

Epreuve théorique	Epreuve Pratiques		
R483	R483	Option télécommande	Option translation en charge
1UT	1.5 UT	0.5 UT	0.5 UT

7 UT MAXIMUM par jour et par testeur dont maximum 6 UT pratiques

Soit 4 candidats maximum par testeur pour le passage du test R483 sans TC.

Type : Présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques : Alternance entre apports théoriques et travaux pratiques de conduite de grue mobile, test d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant le référentiel R483, livret

Validation des acquis : Test d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant le référentiel R483

Sanction de la formation : Attestation de fin de formation, certificat de réalisation, autorisation de conduite

Profil de l'intervenant : Formateur spécialisé dans le domaine

PROGRAMME

❖ FORMATION THEORIQUE

- Rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur / chef de manœuvre / élingueur
- Dispositif CACES®
- Les différents acteurs internes et externes de la prévention
- Technologie des grues mobiles
- Principaux types de grue et catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique pour évaluation des charges et du centre de gravité
- Stabilité des grues mobiles
- Déplacement des grues sur chantier
- Les principaux risques liés à l'utilisation de la grue mobile et de ses équipements et les moyens de prévention associés
- Exploitation des grues mobiles
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Positionnement de la grue mobile, vérifications et entretien d'usage

❖ FORMATION PRATIQUE

- Prise de poste et vérification de la machine et des accessoires de levage avant utilisation
- Adéquation de la grue mobile utilisée à la manutention des charges prévues et choix des accessoires et appareils de levage appropriés à la charge à manutentionner
 - Masse des charges, centre de gravité, encombrement, prise au vent
 - Conditions d'appui du véhicule et impact des conditions atmosphériques
 - Respect des tableaux de levage
- Mise en œuvre de la grue : sortie et calage des stabilisateurs, balisage, prise en compte de l'environnement et des conditions météorologiques
- Mettre en pratique les gestes de commandement et la radio
- Réaction en cas d'anomalies ou incidents
- Les opérations de fin de poste et entretien journalier
- Rendre compte des anomalies
- Option TC

Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant le référentiel CNAM R483 réalisé par un testeur certifié CACES®.

Chaque candidat devra disposer le jour de la formation PRATIQUE et le jour du test de ces EPI (Equipement de Protection Individuelle), à savoir : CHAUSSURES DE SECURITE, GANTS DE MANUTENTION, CASQUE, PROTECTIONS AUDITIVES et GILET REFLECHISSANT

Également, une photo d'identité lui sera demandée afin d'établir sa carte CACES®.

NB: vous pouvez nous signaler toutes anomalies ou dysfonctionnements en contactant notre service qualité CACES®.

LES + ASFO

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.